

L'intelligence artificielle (IA) générative remet en question les cadres juridiques, notamment en propriété intellectuelle et en droit du travail. Cette conférence explore ces enjeux et les réponses du droit. En matière de propriété intellectuelle, ces technologies ouvrent de nouvelles possibilités créatives mais introduisent également une incertitude juridique quant à la reconnaissance des droits d'auteur ou des brevets pour des créations non humaines. La réflexion s'oriente alors vers l'adaptation nécessaire des législations existantes face à ces défis tant dans une perspective nationale qu'internationale. En droit du travail, l'automatisation des décisions (recrutement, évaluation, sanctions) améliore l'efficacité mais pose des problèmes de discrimination et de transparence. La question de la protection des droits des travailleurs face à ces nouvelles pratiques devient ainsi un enjeu central de régulation. La conférence vise à identifier les mécanismes juridiques encadrant l'IA tout en abordant justice sociale, transparence et éthique.

Generative Artificial Intelligence (AI) is disrupting the foundations of law across many fields, notably in intellectual property and labor law. This conference explores the legal challenges associated with the integration of AI in these two sectors, focusing on its specific impacts. In the field of intellectual property, AI raises questions regarding the ownership of rights over works or inventions generated by automated systems. While these technologies open up new creative possibilities, they also introduce legal uncertainties about the recognition of copyrights or patents for non-human creations. The discussion will then focus on the necessary adaptation of existing legislation in response to these challenges. Meanwhile, AI is transforming practices in labor law, particularly by automating decision-making processes such as recruitment, performance evaluation, and the management of disciplinary actions. While AI promises greater efficiency, it also raises concerns about algorithmic discrimination and the transparency of decisions made by these systems. The issue of protecting workers' rights in the face of these new practices thus becomes a central regulatory challenge. Through this conference, the goal is to foster a reflection on the legal mechanisms needed to regulate the use of AI in these sectors, while addressing issues of social justice, transparency, and ethical governance.

CONFÉRENCE

IA, FACTEUR DE CHANGEMENT DANS LE DROIT DU TRAVAIL ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : QUELS ENJEUX ?

AVEC L'INTERVENTION DE PROFESSIONNELS.
D'UNIVERSITAIRES ET D'ÉTUDIANTS

PROGRAMME

24 FÉVRIER 2025

À PARTIR DE 17H

AMPHI MARSAN



17H: PANEL D'OUVERTURE - LE DROIT DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Modération : Oana Andreea MACOVEI, Maître de Conférences en Droit Public, Directrice des Masters 1 *International Economic Law - Cross-Borders Disputes*, European School of Law Toulouse

Solenne HORTALA, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Les sources du droit et l'intelligence artificielle

Raphaël MAUREL, Maître de Conférences en Droit Public à l'Université Bourgogne Europe, Membre de l'Institut Universitaire de France et co-animateur de l'axe SHS du Pôle IA de l'UBE

Introduction au droit de l'Intelligence Artificielle

17H45 : PANEL N°1 - LEGAL CHALLENGES IN INTELLECTUAL PROPERTY

Modération : Oana Andreea MACOVEI, Maître de Conférences en Droit Public, Directrice des Masters 1 *International Economic Law - Cross-Borders Disputes*, European School of Law Toulouse

Alexandra MENDOZA-CAMINADE, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Directrice adjointe du centre de droit des affaires (CDA), Directrice de l'équipe Epitoul (IP/IT), Directrice du Master Droit de la Propriété Intellectuelle, Université Toulouse Capitole

The AI Act and Intellectual Property: A Critical Analysis

Charlotte TESSIER, Researcher and Ph.D Candidate in International Law, Université Laval

Exploring the 2005 UNESCO Convention on the Diversity of Cultural Expressions.

Carlota PLANAS SILVA, Lawyer in IP/IT Law, Sabatellini&Associats (Barcelona)

Generative AI in the cultural industry: legislation, contracts and jurisprudence: impacts, risks and challenges.

18H45 : PANEL N°2 - LES ENJEUX DE L'IA EN DROIT DU TRAVAIL

Modération : Pierre-Jean THIL, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche - Doctorant, Université Toulouse Capitole - Université Autonome de Barcelone

Madame Marie-Cécile AMAUGER LATTES, Maître de Conférences en Droit Privé et Sciences Criminelles - HDR, Université Toulouse Capitole

Présentation de la directive (UE) 2024/2831 du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2024, visant à améliorer les conditions de travail dans le cadre des plateformes (notamment l'uberisation), et des questions relatives à présomption salariale et à la reconnaissance du droit de négociation collective pour les travailleurs indépendants.

Ségolène GOASGUEN, Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche, Université Toulouse Capitole, et Doctorante, Université de Bordeaux

Présentation des dispositions du RGPD et de l'IA Act relatives aux biais algorithmiques discriminatoires, avec une attention particulière portée aux algorithmes utilisés dans le domaine du travail et de l'emploi.

19H45 : CONCLUSIONS

Cécile HUTEAU et Romane MASSIMI, Juristes Européanistes, Master 2 Juriste Européen, Université Toulouse Capitole

Un cadre éthique et digne de confiance pour l'intelligence artificielle au 21^e siècle